

Stage en milieu professionnel

Infos pratiques

- > ECTS : 3,0
- > Période de l'année : Enseignement huitième semestre
- > Composante : Sciences psychologiques, sciences de l'éducation
- > Code ELP : 5P8POSMP

Présentation

Un stage de 200h minimum devra être effectué dans une organisation (entreprise, administration, association...) sur une problématique en lien avec les thématiques explorées par la psychologie du conseil et de l'orientation.

Les TD « Insertion : analyse et régulation de pratiques » permettront aux personnes étudiantes de développer une posture professionnelle adaptée, éthique et déontologique (<https://www.cncdp.fr/index.php/code-de-deontologie/code-de-deontologie-2021>).

Cet enseignement ne peut être validé en dérogatoire. La note minimale pour valider cet EC de 10/20 et il n'y a pas de compensation possible.

Objectifs

L'objectif est d'acquérir une expérience professionnalisante et une meilleure compréhension des situations de terrain.

Évaluation

Session 1 : Dossier + attestation de stage

Session 2 : Dossier + attestation de stage

Dérogatoire : pas de dérogatoire

Compétences visées

Développer une posture professionnelle adaptée, éthique et déontologique

Examens

Session 1 : Dans le cadre de cet EC, l'usage de l'IA pour aider à la réalisation des travaux soumis à évaluation est autorisé pour les tâches suivantes :

*** documentation (identification de ressources pertinentes, synthèse de travaux existants, état de l'art)

Il est interdit pour les tâches suivantes :

*** recherche d'idées (explicitation du sujet, "brainstorming")

*** édition (correction de fautes d'orthographe et de syntaxe, mise en forme des références, traduction de citations et d'extraits).

*** construction (problématisation, suggestion de plan)

*** rédaction (amélioration du style, réécriture de passages, rédaction de résumés)

Les résultats fournis par l'IA doivent constituer un matériau pour votre réflexion, et toujours faire l'objet d'une réappropriation et d'une reprise critique.

Tous les usages doivent être documentés dans une section dédiée à la fin de votre travail. Cette section doit permettre à votre lecteur d'évaluer la manière dont vous avez travaillé avec l'IA et mobilisé cette ressource au service d'un travail personnel.

Session 2 : Dans le cadre de cet EC, l'usage de l'IA pour aider à la réalisation des travaux soumis à évaluation est autorisé pour les tâches suivantes :

*** documentation (identification de ressources pertinentes, synthèse de travaux existants, état de l'art)

Il est interdit pour les tâches suivantes :

*** recherche d'idées (explicitation du sujet, "brainstorming")

*** édition (correction de fautes d'orthographe et de syntaxe, mise en forme des références, traduction de citations et d'extraits).

*** construction (problématisation, suggestion de plan)

*** rédaction (amélioration du style, réécriture de passages, rédaction de résumés)

Les résultats fournis par l'IA doivent constituer un matériau pour votre réflexion, et toujours faire l'objet d'une réappropriation et d'une reprise critique.

Tous les usages doivent être documentés dans une section dédiée à la fin de votre travail. Cette section doit permettre à votre lecteur d'évaluer la manière dont vous avez travaillé avec l'IA et mobilisé cette ressource au service d'un travail personnel.

Bibliographie

NA

Contact(s)

> **Laure-anne Perrin**

Contact administratif
la.perrin@parisnanterre.fr

> **Aline Vansoeterstede**

Responsable pédagogique
avansoet@parisnanterre.fr